CATALOGUE

2023 / 2024



matières sublimes, confort ultime.

CAMPA devient intuis SIGNATURE

QUAND CAMPA DEVIENT INTUIS SIGNATURE...

Aujourd'hui, Campa devient intuis Signature et bénéficie ainsi de 60 ans d'expérience et d'expertise pour se positionner sur le segment du très haut de gamme de l'aménagement intérieur, avec des radiateurs d'exception.

Digne héritière, la ligne Signature s'appuie sur les fondamentaux de la marque : allier le design à la haute technologie pour un confort thermique inégalé.

Intuis Signature présente aujourd'hui une ligne entièrement redessinée et redimensionnée, recentrée sur des matériaux d'exception, et bénéficiant d'un nouveau saut technologique avec l'intégration de la dernière génération de régulation : nativ.

Nativ est une solution vertueuse de régulation qui propose une réduction automatique de la consommation pendant les heures de pointe afin de favoriser l'utilisation d'une électricité la moins carbonée possible. Elle est entièrement et facilement connectable, avec la passerelle intuis connect.

Intuis Signature, matières sublimes, confort ultime.

intuis
SIGNATURE


AU COEUR DE
LA MATIÈRE...

intuis
SIGNATURE

ORIGINE FRANCE GARANTIE...

Territorialité et éco-responsabilité

Depuis 60 ans, maintenir l'emploi en France et protéger des savoir-faire uniques dans nos régions sont un engagement fort du groupe intuis.

Tous les radiateurs intuis Signature sont certifiés Origine France Garantie avec un taux de 85 %. La certification Origine France Garantie fournit aux consommateurs la garantie vérifiée par un organisme indépendant que le produit prend ses caractéristiques essentielles en France et que 50 à 100% de son prix de revient unitaire est acquis sur le territoire.

La maitrise des processus de fabrication permet de contrôler l'ensemble des étapes clés de la production et de s'assurer d'une qualité constante dans l'assemblage mais également dans la finition des produits.

Les processus de production sont optimisés afin d'une part, de minimiser le plus possible les matières résiduelles, et d'autre part, de réutiliser au maximum les éventuels résidus.

Nous privilégions systématiquement les circuits courts dans l'approvisionnement de nos matières premières.



La "signature" intuis Signature, l'étiquette tissu discrètement intégrée à l'arrière de chaque radiateur, atteste de son Origine France Garantie et de sa qualité

ORIGINE FRANCE® GARANTIE

BVCert. 6020118

A Fismes, engagés avec passion

Choisir les produits intuis Signature, c’est adhérer à la volonté de s'engager dans une démarche citoyenne, et en faisant confiance à la filière professionnelle d’excellence du bâtiment français.

Produits sophistiqués au design recherché, intuis Signature marie innovation et respect de la tradition où la main de l’homme est gage de qualité.

Installée à Fismes dans une ancienne centrale hydroélectrique avec son moulin et son musée, la production est le reflet d’un savoir-faire français reconnu et apprécié depuis toujours.







Fismes (Région Champagne Ardenne)

intuis
SIGNATURE

LA PART BELLE AU DESIGN...



Design technologique

Les designers intuis Signature ont mis tout leur savoir-faire dans cette ligne revisitée qui, conformément à l'ADN de la marque, allie usage et esthétique, avec des matériaux intemporels, façonnés au service de la haute performance technologique.



S'inspirer, simplifier, harmoniser

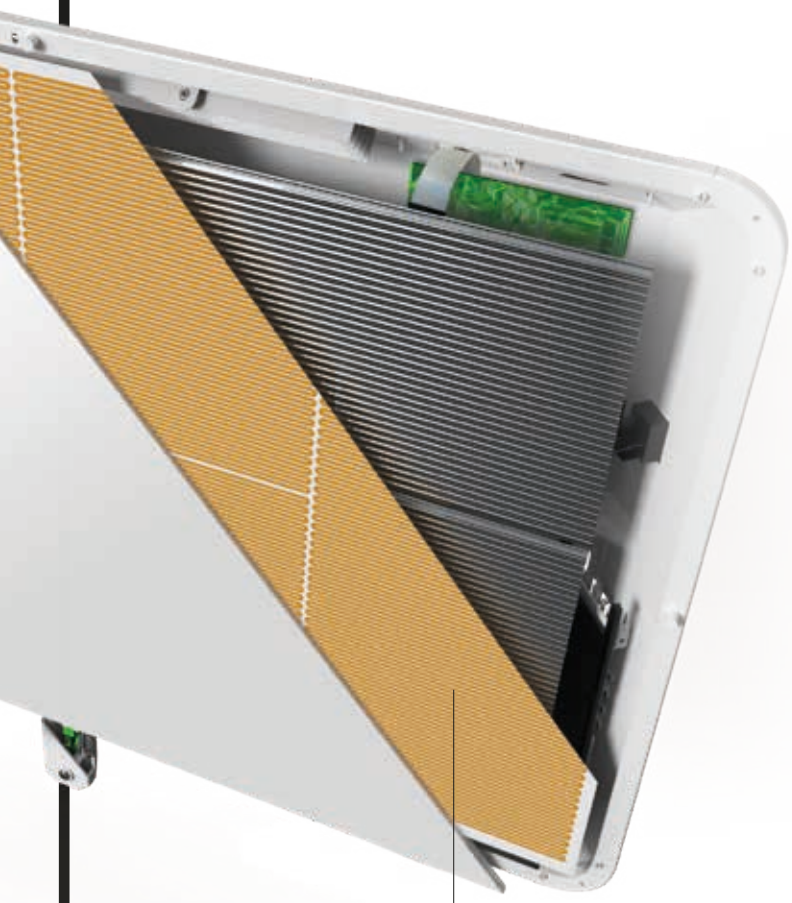
La nouvelle ligne intuis Signature se concentre sur trois matériaux nobles : le verre, la céramique et la pierre de lave. Auxquels viennent d'ajouter des angles arrondis et des graphismes soignés.

Tous les radiateurs verticaux s’alignent sur la même hauteur et prennent une dimension décorative idéale pour une meilleure intégration visuelle dans toutes les pièces, du salon à la salle de bains. Les radiateurs plinthes ont également des dimensions revues pour épouser parfaitement l’espace sous les fenêtres.



intuis
SIGNATURE

LE DOUBLE EFFET...



Le principe du **double effet®**, procédé scientifique breveté par Campa, s'appuie sur des technologies de pointe capables d'utiliser de manière optimum les qualités thermophysiques remarquables des matériaux les plus performants.

L'émetteur surfacique apporte ainsi un rayonnement doux qui chauffe la façade sur l'intégralité de sa surface. Pour une plus grande performance la façade active est associée à deux corps de chauffe indépendants et complémentaires gérés par une régulation haute précision.

L'innovation au cœur des matériaux

LE NOUVEAU THERMOSTAT nativ



Plus de fonctionnalités en local, pour plus de confort et moins d'énergie

- Synchronisation des modes de fonctionnement des radiateurs

Température de consigne, planning de chauffe, détection de présence, verrouillage, etc sont adoptés par tous les radiateurs synchronisés entre eux.

- Planning de chauffe manuel

Programmez précisément la température de chaque pièce tout au long de la journée.

- Auto planning

Création automatique d'un planning de chauffe en fonction des rythmes de présences et d'absences détectés.

- Contrôle d'accès aux fonctions de réglages par code PIN, encadrement de consigne,...

- **Auto effacement périodes de pointe**
  Adaptation automatique du mode de chauffe pendant les périodes de forte sollicitation de l'installation électrique.

Plus de connectivité, pour une ouverture vers d'autres usages

- Pilotable avec l'App intuis connect with Netatmo
- En l'associant avec la passerelle intuis connect* (une par logement).
- Ou en l'intégrant dans une installation connectée par modules existants.
- Compatible avec certaines Box domotiques (nous consulter)

**Passerelle intuis connect*



intuis
SIGNATURE

MATIÈRE D'ÉMOTION...



À chaque matière, son histoire

Campaver

Emblématique du savoir-faire hérité, Campaver reste la gamme historique en glace de verre lancée sur le marché dans les années 1970, la référence technologique aux mille reflets. Parfait mariage entre design et efficacité, sa brillance et sa transparence intemporelles se déclinent selon l'air du temps en finitions Noir astrakan, Lys blanc et reflet.



Naturay

Nature à l'état brut, la gamme Naturay en pierre de lave puise sa matière première dans les carrières volcaniques d'Auvergne. Avec ses déclinaisons Brut de Lave, Blanc de lave et Grège, elle rend hommage à la trace géologique liée à l'activité tectonique passée.

Keramos

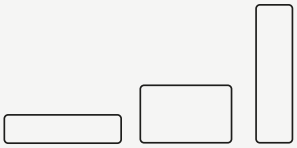
La gamme en céramique, de son nom grec Keramos, met à l'honneur un savoir-faire ancestral plus que jamais au goût du jour dans l'univers de la décoration. Ses finitions Terre de Mars, Marbre Blanc et Ardoise Blanche allient haute performance, constance et durabilité.



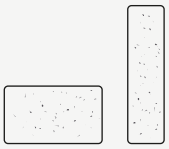
intuis
SIGNATURE

PIÈCES DE VIE

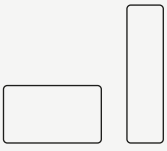
CAMPAVER nativ
VERRE p.14



NATURAY nativ
PIERRE DE LAVE p.24



KERAMOS nativ
CERAMIQUE p.34



SALLE DE BAINS

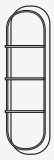
CAMPAVER BAINS nativ
VERRE
p.46



HUG nativ
VERRE / CERAMIQUE / PIERRE DE LAVE
p.54



HOLIDAY
VERRE / CERAMIQUE
p.58



ELITE
VERRE / CERAMIQUE
p.64



FEUILLETS TECHNIQUES
p.72



L'ORIGINAL CAMPAVER | 50 ANS D'EXCELLENCE

intuis SIGNATURE

PIÈCES DE VIE

CAMPAVER nativ



matières sublimes, confort ultime.

intuis
SIGNATURE

L'ORIGINAL CAMPAVER | 50 ANS D'EXCELLENCE

Pièces de vie |

CAMPAVER nativ

HORIZONTAUX, VERTICAUX ET PLINTHES

ORIGINE FRANCE GARANTIE

RADIATEUR CONNECTÉ À FAÇADE ACTIVE EN VERRE TREMPÉ
DOUBLE EFFET : INERTIE PILOTÉE ET CHALEUR DOUCE

. Façade en verre trempé

. Nouvelle interface nativ

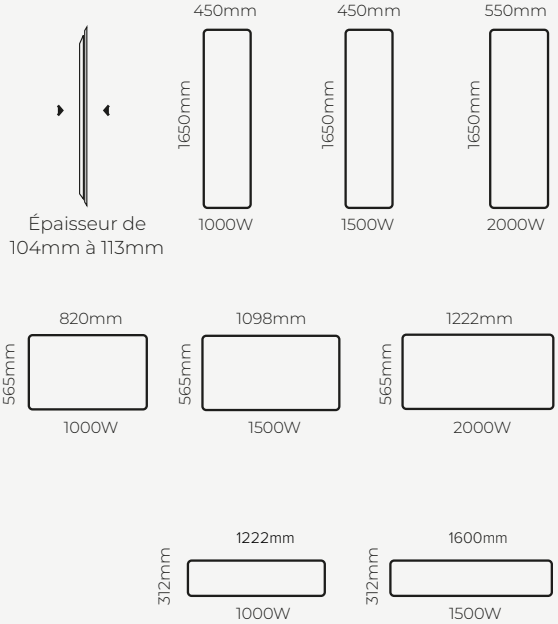
-Écran graphique couleur
-Effacement automatique heures de pointe
-Synchronisation entre appareils

. Détection d'absence
. Détection de fenêtre ouverte

Verre trempé
REFLET*

Verre trempé
LYS BLANC

Verre trempé
NOIR ASTRAKAN



*Les modèles reflets n'existent que dans les versions verticales

CAMPAVER nativ VERTICAL
- Noir astrakan - 1000W



L'INNOVATION AU COEUR DES MATERIAUX



CAMPAVER nativ HORIZONTAL
- Lys blanc - 1000w



CAMPAVER nativ VERTICAL
- Reflet - 1000W



CAMPAVER nativ VERTICAL
- Lys blanc - 1000W





CAMPAVER nativ PLINTHE
- Noir astrakan - 1000W



intuis
SIGNATURE

intuis
SIGNATURE

PIÈCES DE VIE

NATURAY nativ



matières sublimes, confort ultime.

intuis
SIGNATURE

Pièces de vie

NATURAY nativ

HORIZONTAUX ET VERTICAUX

RADIATEUR CONNECTÉ À FAÇADE ACTIVE EN PIERRE DE LAVE

DOUBLE EFFET : INERTIE PILOTÉE ET CHALEUR DOUCE

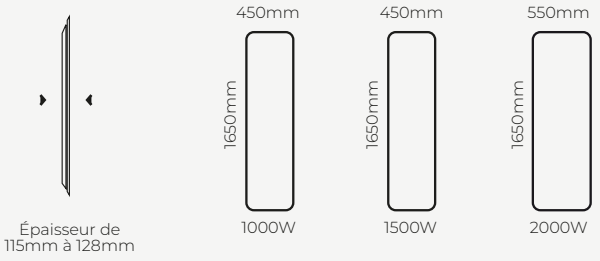
. Façade en pierre de lave massive issue d'une carrière du puy de Sancy en Auvergne ce qui rend chaque appareil unique

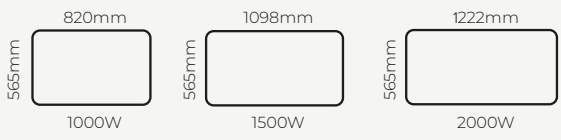
. Nouvelle interface nativ

-Écran graphique couleur
-Effacement automatique heures de pointe
-Synchronisation entre appareils

. Détection d'absence
. Détection de fenêtre ouverte









NATURAY nativ HORIZONTAL
- Blanc de lave - 1000W



NATURAY nativ VERTICAL
- Brut de lave - 1000W





MATIÈRE
DE CARACTÈRE...

NATURAY nativ HORIZONTAL
- Blanc de lave - 1000W



NATURAY nativ HORIZONTAL
- Grège - 1000W





intuis
SIGNATURE

PIÈCES DE VIE

KERAMOS nativ





matières sublimes, confort ultime.

intuis
SIGNATURE

Pièces de vie

KERAMOS nativ

HORIZONTAUX ET VERTICAUX

RADIATEUR CONNECTÉ À FAÇADE ACTIVE EN CÉRAMIQUE

DOUBLE EFFET : INERTIE PILOTÉE ET CHALEUR DOUCE

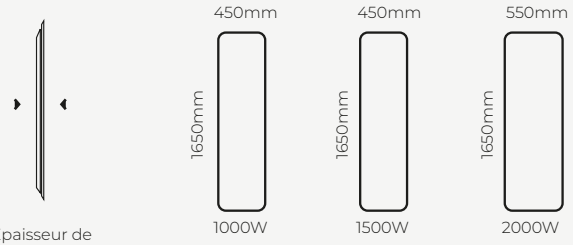
. Façade en céramique

. Nouvelle interface nativ

-Écran graphique couleur
-Effacement automatique heures de pointe
-Synchronisation entre appareils

. Détection d'absence
. Détection de fenêtre ouverte





Épaisseur de 112mm à 117mm







LA PART BELLE AU DESIGN

KERAMOS nativ VERTICAL
- Terre de mars - 1000W





KERAMOS nativ VERTICAL
- Ardoise blanche - 1000W


AMERICAN PHOTOGRAPHS

KERAMOS nativ HORIZONTAL
- Marbre blanc - 1000W





intuis
SIGNATURE

SALLE DE BAINS



matières sublimes, confort ultime.

intuis
SIGNATURE

L'ORIGINAL CAMPAVER | 50 ANS D'EXCELLENCE

Salle de bains

CAMPAVER BAINS nativ

ORIGINE FRANCE GARANTIE
BVCert. 6020118

RADIATEUR SÈCHE-SERVIETTES SOUFFLANT À FAÇADE ACTIVE EN GLACE DE VERRE TREMPÉ

. Façade en verre trempé

. Nouvelle interface nativ

nativ

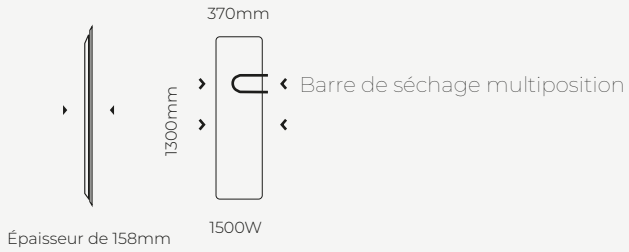
-Écran graphique couleur
-Effacement automatique heures de pointe
-Synchronisation entre appareils

. Détection d'absence
. Détection de fenêtre ouverte

Verre trempé
REFLET

Verre trempé
LYS BLANC

Verre trempé
NOIR ASTRAKAN





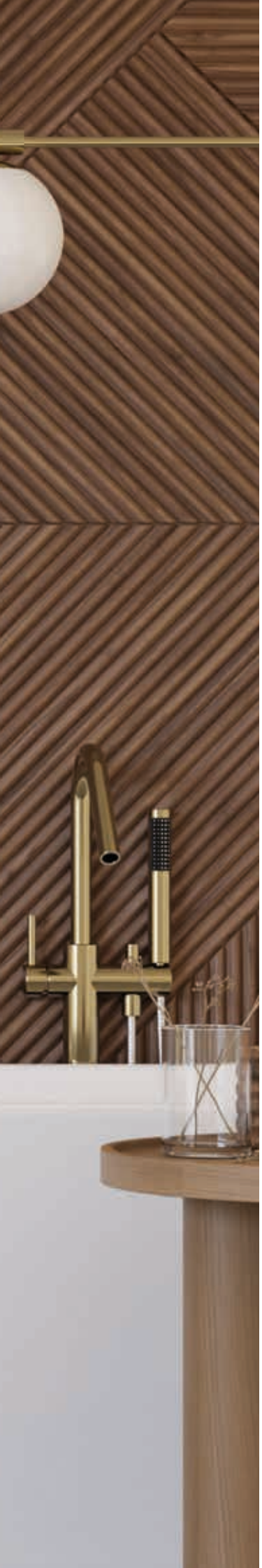
CAMPAVER BAINS nativ
- Lys blanc - 1500w



CAMPAVER BAINS nativ
- Noir astrakan - 1500w



CAMPAVER BAINS nativ
- Lys blanc - 1500w



MATIÈRE D'EXCEPTION...



matières sublimes, confort ultime.

intuis
SIGNATURE

Salle de bains

HUG nativ

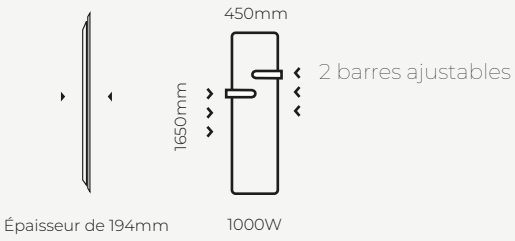
RADIATEUR DE SALLE DE BAINS CONNECTÉ À FAÇADE ACTIVE EN CÉRAMIQUE, LAVE, VERRE. DOUBLE EFFET : INERTIE PILOTÉE ET CHALEUR DOUCE

. Façade en verre pierre de lave ou céramique ou verre trempé

. Nouvelle interface nativ
- -Écran graphique couleur
- -Effacement automatique heures de pointe
- -Synchronisation entre appareils

. Détection d'absence
. Détection de fenêtre ouverte





intuis
SIGNATURE

HUG nativ

la salle de bains comme pièce à vivre

Pourquoi les HUG ? Ils adressent un besoin de séchage et d'accrochage : les salles de bains, les cuisines ouvertes, mais aussi les entrées obéissant au même rythme de vie qu'une chambre ou un salon.

Pas de soufflerie pour respecter le silence et amoindrir l'épaisseur, les HUG ont été conçus avec des barres de séchage. La fonction "smart boost activable" permet de mettre en chauffe en marche forcée, l'intégralité de la puissance.

HUG nativ
- Brut de lave - 1000w





HUG nativ
- Terre de Mars - 1000w



HUG nativ
- Marbre Blanc - 1000w



matières sublimes, confort ultime.

intuis
SIGNATURE

Salle de bains | **HOLIDAY**

BVCert. 6020118

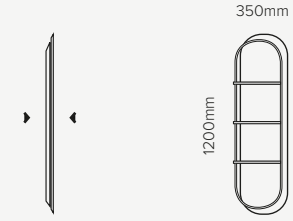
RADIATEUR SÈCHE-SERVIETTES SOUFFLANT À FAÇADE ACTIVE EN CÉRAMIQUE OU GLACE DE VERRE TREMPÉ

. Façade en verre trempé ou céramique
. Détection d'absence
. Détection de fenêtre ouverte
. Éclairage d'ambiance LED
. Boost de la température et du séchage
. Puissance 1300 W : 400 W + 900 W de soufflerie



Finitions au choix





Épaisseur de 114mm

1300W



HOLIDAY
- Noir astrakan - 1300W



HOLIDAY
- Noir astrakan - 1300W



Lumière d'ambiance







matières sublimes, confort ultime.

intuis
SIGNATURE

Salle de bains | **ELITE**

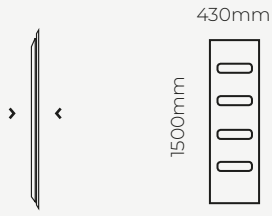
RADIATEUR SÈCHE-SERVIETTES SOUFFLANT À FAÇADE ACTIVE EN CÉRAMIQUE OU EN GLACE DE VERRE TREMPÉ

. Façade en verre trempé ou céramique
. Détection de fenêtre ouverte
. Éclairage d'ambiance LED
. Boost de la température et du séchage
. Puissance 1300 W : 300 W + 1000 W soufflerie

Verre trempé
REFLET

Verre trempé
NOIR ASTRAKAN

Céramique
MARBRE BLANC



Épaisseur de 110mm

1300W



ELITE - *Noir astrakan - 1300W*



ELITE - *Reflet - 1300w*





intuis
SIGNATURE

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE

Avec un système connecté très performant et facile d'utilisation, découvrez le plaisir d'obtenir ce que vous voulez, quand vous le voulez.





DISPONIBLE SUR Google Play
Disponible sur App Store
amazon alexa



PILOTABLE À DISTANCE ET PAR LA VOIX.

PLANNINGS DE CHAUFFE PIÈCE PAR PIÈCE AJUSTABLES EN TEMPÉRATURE.

SUIVI DES CONSOMMATIONS.

INTELLIGENT GRÂCE AUX ALGORITHMES INTUIS CONNECT :

- Détection d'absence
- Notifications
- Anticipation
- Gestion des imprévus

CAMPAVER nativ

- Formats : horizontal, vertical et plinthes
- Façade en verre trempé
- 3 finitions brillantes



FINITIONS



Noir astrakan | Lys blanc | Reflet

RÉGULATION nativ

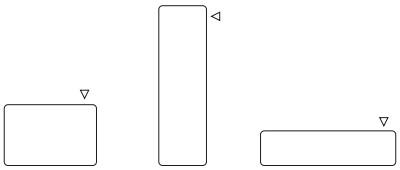


- Écran graphique couleur
- Effacement automatique des heures de pointe
- Synchronisation entre appareils
- Programmation libre et pré-enregistrée
- Indicateur comportemental
- Détecteur de présence rétractable
- Détecteur de fenêtre ouverte
- Verrouillage des commandes ou encadrement de la température de consigne par code PIN (fonctions hôtellerie)
- Conforme au Certificat d'Économie d'Énergie (CEE)

Compatible avec la passerelle intuis connect



MODÈLES



▽ Emplacement du boîtier de commande

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

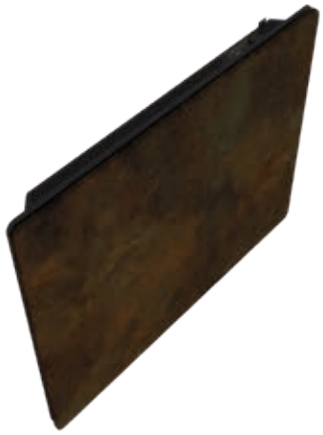
FAÇADE EN VERRE TREMPÉ							
PUISS.	LARG.	HAUT.	ÉPAISS.*	POIDS	NOIR ASTRAKAN ■	LYS BLANC □	REFLET ▩
watts	mm	mm	mm	kg			
MODÈLE HORIZONTAL							
1000	820	565	108	16,0	K161123	K161113	-
1500	1098	565	108	22,0	K161125	K161115	-
2000	1222	565	108	24,0	K161127	K161117	-
MODÈLE VERTICAL							
1000	450	1650	113	28,5	K161223	K161213	K161233
1500	450	1650	113	28,5	K161225	K161215	K161235
2000	550	1650	113	35,5	K161227	K161217	K161237
MODÈLE PLINTHE							
1000	1222	312	104	14,0	K161423	K161413	-
1500	1600	312	104	17,0	K161425	K161415	-

* Épaisseur au mur avec dosseret de fixation (ép. dosseret : 40 mm).

Mono 230 V | IP 24 - IK 07 - Classe 2 | Garantie 5 ans

KERAMOS nativ

- Formats : horizontal et vertical
- Façade en céramique
- 3 finitions



FINITIONS



Terre de Mars



Marbre blanc

Blanc ardoise

RÉGULATION nativ

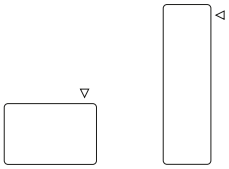


- Écran graphique couleur
- Effacement automatique des heures de pointe
- Synchronisation entre appareils
- Programmation libre et pré-enregistrée
- Indicateur comportemental
- Détecteur de présence rétractable
- Détecteur de fenêtre ouverte
- Verrouillage des commandes ou encadrement de la température de consigne par code PIN (fonctions hôtellerie)
- Conforme au Certificat d'Économie d'Énergie (CEE)

Compatible avec la passerelle intuis connect



MODÈLES



▽ Emplacement du boîtier de commande

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

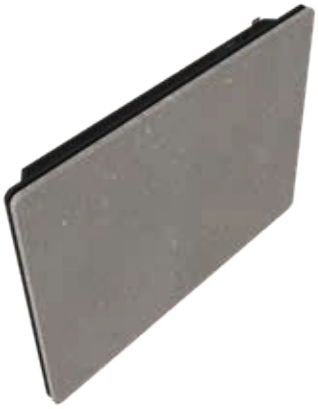
FAÇADE EN CERAMIQUE							
PUISS.	LARG.	HAUT.	ÉPAISS.*	POIDS	TERRE DE MARS ■	MARBRE BLANC □	BLANC ARDOISE □
watts	mm	mm	mm	kg			
MODÈLE HORIZONTAL							
1000	820	565	112	20,0	K164133	K164113	K164123
1500	1098	565	112	28,0	K164135	K164115	K164125
2000	1222	565	112	30,0	K164137	K164117	K164127
MODÈLE VERTICAL							
1000	450	1650	117	32,5	K164233	K164213	K164223
1500	450	1650	117	32,5	K164235	K164215	K164225
2000	550	1650	117	40,0	K164237	K164217	K164227

* Épaisseur au mur avec dosseret de fixation (ép. dosseret : 40 mm).

Mono 230 V — IP 24 - IK 09 - Classe 2 — Garantie 5 ans

NATURAY nativ

- Formats : horizontal et vertical
- Façade en pierre de lave naturelle
- 3 finitions



FINITIONS



Brut de lave | Grège | Blanc de lave

RÉGULATION nativ

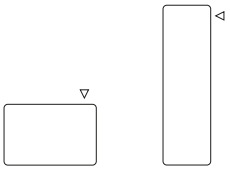


- Écran graphique couleur
- Effacement automatique des heures de pointe
- Synchronisation entre appareils
- Programmation libre et pré-enregistrée
- Indicateur comportemental
- Détecteur de présence rétractable
- Détecteur de fenêtre ouverte
- Verrouillage des commandes ou encadrement de la température de consigne par code PIN (fonctions hôtellerie)
- Conforme au Certificat d'Économie d'Énergie (CEE)

Compatible avec la passerelle intuis connect



MODÈLES



▽ Emplacement du boîtier de commande

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

FAÇADE EN PIERRE DE LAVE NATURELLE

PUISS.	LARG.	HAUT.	ÉPAISS.*	POIDS	BRUT DE LAVE ■	GRÈGE ■	BLANC DE LAVE ■
watts	mm	mm	mm	kg			
MODÈLE HORIZONTAL							
1000	820	565	115	26,0	K160123	K160133	K160113
1500	1098	565	115	35,0	K160125	K160135	K160115
2000	1222	565	115	38,0	K160127	K160137	K160117
MODÈLE VERTICAL							
1000	450	1650	128	41,0	K160223	K160233	K160213
1500	450	1650	128	41,0	K160225	K160235	K160215
2000	550	1650	128	50,0	K160227	K160237	K160217

* Épaisseur au mur avec dosseret de fixation (ép. dosseret : 40 mm).

Mono 230 V | IP 24 - IK 09 - Classe 2 | Garantie 5 ans

CAMPAVER BAINS nativ

- Format : vertical
- Façade en verre trempé
- 3 finitions



FINITIONS



Noir astrakan | Lys blanc | Reflet

RÉGULATION nativ



- Écran graphique couleur
- Effacement automatique des heures de pointe
- Synchronisation entre appareils
- Programmation libre et pré-enregistrée
- Indicateur comportemental
- Détecteur de présence rétractable
- Détecteur de fenêtre ouverte
- Verrouillage des commandes ou encadrement de la température de consigne par code PIN (fonctions hôtellerie)
- Conforme au Certificat d'Économie d'Énergie (CEE)

Compatible avec la passerelle intuis connect



MODÈLES



▽ Emplacement du boîtier de commande

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

FAÇADE EN VERRE TREMPÉ							
PUISS.	LARG.	HAUT.	ÉPAISS.*	POIDS	NOIR ASTRAKAN ■	LYS BLANC □	REFLET ▩
watts	mm	mm	mm	kg			
1500	370	1300	158	18,0	K165125	K165115	K165135

* Épaisseur au mur avec dosseret de fixation (ép. dosseret : 45 mm).

BARRE PORTE-SERVIETTES SUPPLÉMENTAIRE

	NOIR ■	BLANC □
BARRE PORTE-SERVIETTES SUPPLÉMENTAIRE**	KITBCV2SEPB	KITBCV2BCCB

** Livré avec une barre porte serviette. Finition noir ou blanc.

Mono 230 V | IP 24 - IK 07 - Classe 2 | Garantie 5 ans

HUG nativ

- Format : Vertical
- Façade en céramique, pierre de lave naturelle ou verre trempé
- 5 finitions



FINITIONS



Terre de Mars | Marbre blanc | Blanc ardoise | Reflet | Brut de lave

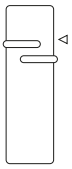
RÉGULATION nativ



- Programmation libre et pré-enregistrée
- Indicateur comportemental
- Détecteur de présence rétractable
- Détecteur de fenêtre ouverte
- Verrouillage des commandes ou encadrement de la température de consigne par code PIN (fonctions hôtellerie)
- Conforme au Certificat d'Économie d'Énergie (CEE)

Compatible avec la passerelle intuis connect

MODÈLE



▽ Emplacement du boîtier de commande

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

FAÇADE EN CERAMIQUE							
PUISS.	LARG.	HAUT.	ÉPAISS.*	POIDS	TERRE DE MARS ■	MARBRE BLANC □	BLANC ARDOISE □
watts	mm	mm	mm	kg			
1000	450	1650	194	37,5	K164733	K164713	K164723
FAÇADE EN VERRE TREMPÉ							
PUISS.	LARG.	HAUT.	ÉPAISS.*	POIDS	REFLET ■		
watts	mm	mm	mm	kg			
1000	450	1650	194	33,5	K161733		
FAÇADE EN PIERRE DE LAVE NATURELLE							
PUISS.	LARG.	HAUT.	ÉPAISS.*	POIDS	BRUT DE LAVE ■		
watts	mm	mm	mm	kg			
1000	450	1650	194	46	K160723		

* Épaisseur au mur avec dosseret de fixation (ép. dosseret : 45 mm).

Mono 230 V

IP 21 - IK 07 - Classe 2

Garantie 5 ans

BARRE PORTE-SERVIETTES SUPPLÉMENTAIRE

	NOIR ■	BLANC □
BARRE PORTE-SERVIETTES SUPPLÉMENTAIRE	KITBCV2SEPB	KITBCV2BCCB

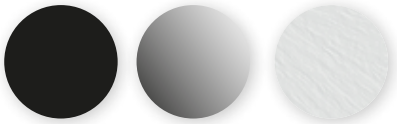
* * Livré avec une barre porte serviette. Finition noire ou blanche.

HOLIDAY

- Format : Vertical
- Façade en céramique ou verre trempé
- 3 finitions



FINITIONS



Noir astrakan Reflet Blanc ardoise

RÉGULATION BOOST 3.0



- Programmation libre et pré-enregistrée
- Indicateur comportemental
- Détecteur de présence
- Détecteur de fenêtre ouverte
- Verrouillage des commandes ou encadrement de la température de consigne par code PIN (fonctions hôtellerie)
- Conforme au Certificat d'Économie d'Énergie (CEE)

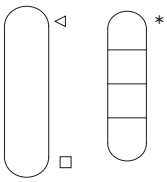
Module de connection en option



ORIGINE FRANCE GARANTIE

BVCert. 6020118

MODÈLE



* Barre finition noire, blanche ou grise à préciser à la commande

▽ Emplacement du boîtier de commande
□ Emplacement pour module de connexion
* Barre sèche serviette indépendante

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

FAÇADE EN VERRE TREMPÉ						
PUISS.	LARG.	HAUT.	ÉPAISS.*	POIDS	NOIR ASTRAKAN ■	REFLET ▩
watts	mm	mm	mm	kg		
1300	350	1200	114	17,5	ICHO1SEPB13	ICHO1MIRE13

FAÇADE EN CERAMIQUE					
PUISS.	LARG.	HAUT.	ÉPAISS.*	POIDS	BLANC ARDOISE □
watts	mm	mm	mm	kg	
1300	350	1200	114	22,0	K206224

* Épaisseur au mur avec dosseret de fixation (ép. dosseret : 45 mm).

Mono 230 V | IP 21 - IK 07 - Classe 2 | Garantie 5 ans

BARRE PORTE-SERVIETTES PIVOTANTE**

	BLANC □	GRIS ▩	NOIR ■
BARRE PORTE-SERVIETTES	KITBCVHBCCB	KITBCVHGRIS	KITBCVHSEPB

** Barre à commander séparément, finition noire, blanche ou grise

MODULE DE CONNEXION ET KIT SHUNT

	NOIR ■	BLANC □
INTUIS CONNECT WITH NETATMO		
MODULE DE CONNEXION (SUR CHAQUE RADIATEUR OU 1 SEUL EN FIL PILOTE)	NEN9241AAHS	NEN9241AA
KIT SHUNT (SUR 1 SEUL RADIATEUR)	NEN930AAA	

ÉLITE

- Format : Vertical
- 3 finitions



FINITIONS



Noir astrakan Reflet Marbre blanc

RÉGULATION BOOST 3.0



- Programmation libre et pré-enregistrée
- Indicateur comportemental
- Détecteur de présence
- Détecteur de fenêtre ouverte
- Verrouillage des commandes ou encadrement de la température de consigne par code PIN (fonctions hôtellerie)
- Conforme au Certificat d'Économie d'Énergie (CEE)

MODÈLE



▽ Emplacement du boîtier de commande

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

FAÇADE EN VERRE TREMPÉ						
PUISS.	LARG.	HAUT.	ÉPAISS.*	POIDS	NOIR ASTRAKAN ■	REFLET ▩
watts	mm	mm	mm	kg		
1300	430	1500	110	26,0	ICEL1SEPB13	ICEL1MIRE13
FAÇADE EN CERAMIQUE						
PUISS.	LARG.	HAUT.	ÉPAISS.*	POIDS	MARBRE BLANC □	
watts	mm	mm	mm	kg		
1300	430	1500	110	35,0	K205114	

* Épaisseur au mur avec dosseret de fixation (ép. dosseret : 45 mm).

Mono 230 V | IP 21 - IK 07 - Classe 2 | Garantie 5 ans

CONNEXION VIA LE FIL PILOTE

Peut être intégré dans une installation connectée uniquement via le fil pilote et si au moins un autre radiateur de l'installation est équipé d'un module de connexion intuis connect with Netatmo et d'un kit shunt.

Extrait des Conditions Générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les “Conditions Générales de Vente” ou “CGV”) régissent les relations contractuelles entre la société Muller Intuitiv, au capital social de 6 408 656,00 euros, ayant son siège social au 28 rue de Verdun, 92150 Suresnes, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 334 981 958 (ci-après le “Vendeur”) et ses clients (ci-après “l’Acheteur”) pour la vente des produits et matériels de chauffage, ventilation et eau chaude sanitaire (ci-après les “Produits”)

1. GÉNÉRALITÉS - COMMANDE

1.1 Toute commande passée ou adressée au Vendeur implique nécessairement, à titre de condition essentielle et déterminante, l’acceptation sans réserve par l’Acheteur des présentes Conditions Générales de Vente et renonciation de sa part à ses propres conditions générales d’achat. Les CGV prévalent sur toutes conditions d’achat générales ou particulières de l’Acheteur et/ou sur toute disposition imprimée ou manuscrite incluse dans les différents documents commerciaux de l’Acheteur, que ces documents et/ou conditions aient été adressés au Vendeur antérieurement ou postérieurement à la réception des présentes CGV par l’Acheteur. Seules peuvent y déroger les clauses particulières dûment approuvées par écrit par le Vendeur.

1.2. Le Vendeur n’est lié par les engagements qui pourraient être pris par ses représentants ou employés, que sous réserve de confirmation écrite.

1.3. Toute commande doit être passée par l’Acheteur par écrit (y compris par email ou échange de données informatisées (ci-après « EDI »)) et comporter la désignation et référence exacte du Produit, la quantité et le lieu de livraison souhaités, le prix de base selon le tarif et le prix d’achat éventuellement négocié avec le Vendeur. Lorsqu’une commande est effectuée sur la base d’un devis ou d’une offre de vente du Vendeur, la référence de ce devis ou de cette offre doit être indiquée dans la commande. A réception d’une commande, le Vendeur, s’il l’accepte, confirme la commande par écrit (y compris par email, ou EDI) par un accusé de réception de commande lequel inclut la référence, la désignation, la quantité, le lieu de livraison, le délai de livraison indicatif, et le prix des Produits, ce qui entraîne la formation du contrat entre les parties.

1.4. Le Vendeur se réserve la faculté de refuser une commande notamment si une ou plusieurs commandes précédentes n’ont pas été réglées à échéance, et de subordonner la confirmation de commande à l’obtention, auprès de l’Acheteur, de documents comptables, financiers et juridiques et, le cas échéant, de garanties.

1.5. Toute commande confirmée par le Vendeur est ferme et définitive et ne pourra plus être modifiée ou annulée, passée un délai de 4 jours calendaires suivant l’émission de l’accusé de réception de commande par le Vendeur. Par exception à ce qui précède, aucune modification ou annulation ne sera possible, même dans le délai de 4 jours calendaires précité, dès lors que la commande aura été expédiée à l’Acheteur. En ce cas, l’Acheteur devra s’acquitter du prix de la commande, conformément aux présentes CGV.

1.6. Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier certains Produits ou d’en arrêter la fabrication sans préavis préalable et à tout moment. Le cas échéant, l’Acheteur se verra proposer le modèle de la gamme le plus proche de celui figurant sur sa commande.

1.7. Les Produits vendus sont accompagnés des notices d’utilisation et modes d’emploi requis conformément aux exigences légales et réglementaires.

2. DÉLAIS DE LIVRAISON – TRANSPORT – DOUANES.

2.1. En raison des circonstances qui peuvent influer sur le cours de la production, les délais de livraison mentionnés sur l’accusé de réception de commande ou sur tout autre document ne le sont qu’à titre purement indicatif.
Tout dépassement de ceux-ci ne pourra en aucun cas donner à l’Acheteur le droit d’annuler en tout ou partie la commande ou de refuser les Produits qui en sont l’objet. Ils ne pourront en outre engager la responsabilité du Vendeur ni donner lieu à aucune retenue, compensation, pénalités ou dommages et intérêts d’aucune sorte.

2.2. La livraison est réputée effectuée lorsque les Produits sont mis à la disposition de l’Acheteur sur le lieu de livraison indiqué sur l’accusé de réception de commande, dans le mode de transport d’arrivée. La livraison est le fait générateur de la facturation.

2.3. Les Produits sont emballés, chargés, transportés et mis à la disposition de l’Acheteur par le Vendeur au lieu de livraison, prêts à être déchargés par l’Acheteur. Le transfert des risques intervient dès que les Produits sont livrés, comme indiqué ci-avant, et prêt à être déchargés par l’Acheteur, sur le moyen de transport. Il incombe à l’Acheteur de vérifier les Produits dès qu’ils lui sont livrés, de faire toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur et, le cas échéant, d’exercer tous recours contre celui-ci conformément à l’article 4 ci-après.

2.4. Le poids de chaque Produit ne comprend pas l’emballage. Tout emballage spécifique fera l’objet d’une facturation distincte.

2.5 Pour les ventes à l’étranger et dans les Dom-Tom, l’Acheteur s’engage à transmettre le document de transport dûment signé au Vendeur.

3. PRIX - CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1. Les prix des Produits sont ceux qui sont en vigueur dans le tarif applicable au moment de la confirmation de la commande, sauf accord exprès et contraire contenu dans l’accusé de réception de commande ou tout autre document ultérieur expressément accepté par le Vendeur.

3.2. Les prix s’entendent départ usine (frais de livraison à la charge de l’Acheteur) et sont indiqués, conformément aux dispositions de l’article 9 des présentes CGV, hors taxes, hors éco-participation et hors frais de transport et de gestion pour enlèvement ou expédition de nos dépôts (3 % en sus du prix HT). Par exception, les prix s’entendent Franco de port (frais de livraison à la charge du Vendeur) sur accord particulier du Vendeur, adressé par écrit préalablement à la commande, consenti en considération, notamment, de la nature du Produit et/ou du montant de la commande.

3.3. Sauf accord écrit différent entre les Parties, les factures sont payables au plus tard 30 jours suivant la date de la facture, par virement. Ce délai de paiement maximal s’applique à toutes factures, qu’elles soient d’acompte ou récapitulatives.

3.4. Tout retard de paiement entraînera la facturation, au profit du Vendeur, d’un intérêt de retard égal au taux de refinancement en vigueur de la Banque Centrale Européenne majoré de dix points. Ces sommes seront majorées des frais de recouvrement. Toute inexécution totale ou partielle de ses obligations de paiement par l’Acheteur entrainera la perception d’une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement telle que prévue à l’article D 441-5 du Code de commerce, sauf montant plus important desdits frais, et sans préjudice de tous dommages intérêts.

3.5. Le Vendeur se réserve le droit d’exiger le paiement total ou partiel du prix des Produits au moment de la confirmation de commande s’il a des raisons de craindre des difficultés de paiement de la part de l’Acheteur.

3.6. Les termes de paiement ne peuvent être retardés et aucune réclamation sur la qualité d’un Produit n’est suspensive du paiement de celui-ci, sauf accord exprès et contraire du Vendeur. Une suspension de paiement n’est, en tous les cas, susceptible d’être acceptée que sur la valeur de facturation des seules pièces incriminées.

3.7. En cas de non-paiement intégral d’une facture venue à échéance, et après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, le Vendeur se réserve la faculté de suspendre toute livraison d’une commande en cours et/ou à venir.

4. RÉCLAMATIONS - RETOURS.

4.1. Pour être admises, les réclamations sur la composition, la quantité et le poids des Produits livrés ou la non-conformité avec le bordereau d’expédition doivent être formulées dans un délai de 8 jours à compter de la livraison des Produits au sens de l’article 2.2, et ce, sans préjudice des dispositions propres à prendre à l’égard du transporteur dans les 72 heures conformément aux dispositions de l’article L.133-3 du Code de Commerce.

4.2. Aucun retour de Produits ne sera accepté sans l’accord préalable écrit du Vendeur sur le principe du retour, ainsi que ses modalités

financières et opérationnelles.

4.3. Aucune facture ou paiement dû par l'Acheteur au Vendeur ne peut faire l'objet d'une compensation à la seule initiative de l'Acheteur avec une créance dont il serait ou s'estimerait titulaire à l'encontre du Vendeur, notamment en cas d'allégation par l'Acheteur d'un retard de livraison ou de non-conformité des Produits livrés, l'accord préalable et écrit du Vendeur étant indispensable et ce, quelles que soient les dispositions éventuellement contraires pouvant figurer dans les conditions d'achat de l'Acheteur. Toute compensation non autorisée par le Vendeur sera assimilée à un défaut de paiement, le Vendeur étant alors en droit de refuser toute nouvelle commande, voire de stopper les livraisons correspondant à des commandes en cours.

5. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

5.1. Le Vendeur conserve la propriété des Produits vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Toute clause contraire notamment contenue dans des conditions générales d'achat est réputée non écrite. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner, à première demande et sans mise en demeure préalable, la revendication des Produits sans préjudice de tous dommages et intérêts et/ou de la faculté de suspendre toute autre commande en cours. De convention expresse, le Vendeur pourra exercer les droits qu'il détient en vertu de cette clause pour l'une quelconque de ses créances sur la totalité des Produits en possession de l'Acheteur ou en revendiquer le prix en cas de revente, ceux-ci étant conventionnellement présumés être ceux impayés. Tous les frais afférents à la reprise des Produits seront à la charge de l'Acheteur et viendront s'ajouter au montant de la créance du Vendeur. En cas de dégradation des Produits repris, le Vendeur sera en droit de demander le paiement d'une indemnité propre à couvrir les frais de réparation du Produit endommagé.

Après restitution ou reprise desdits Produits, le Vendeur pourra les revendre. La recette de cette cession sera imputée sur les sommes restant dues par l'Acheteur, en ce compris au titre des frais liés à la reprise des marchandises ou à leur réparation. De convention expresse, la valeur du bien repris au sens de l'article 2371 du Code civil sera ainsi déterminée par référence au prix de revente hors taxe du Produit, tel qu'obtenu par le Vendeur. Si ce prix excède le montant des sommes restant dues par l'Acheteur, le Vendeur lui restituera une somme égale à la différence.

5.2. Sans préjudice de ce qui précède, l'Acheteur assume les risques de pertes ou de détérioration des Produits ainsi que les responsabilités des dommages qu'ils pourraient occasionner, dès que les Produits sont pris en charge par l'Acheteur sur le moyen de transport utilisé.

6. GARANTIE

6.1. La garantie est strictement limitée, à la discrétion du Vendeur, au remplacement gratuit ou à la réparation en usine de la pièce ou des pièces reconnues défectueuses du Produit. La garantie exclut tout frais de main d'oeuvre et de déplacement (tels que notamment ceux liés à la récupération, le démontage et remontage du Produit ou de la pièce défectueuse chez le client), tout frais de transport / expédition des Produits ou pièce, ainsi que toute indemnité à titre de dommages et intérêts.

6.2. Tout retour de pièces est subordonné à l'accord de principe du Vendeur. Dès que l'accord de principe est donné par le Vendeur pour le retour des pièces, celles-ci doivent être expédiées franco de port et d'emballage dans les quinze jours, les frais de démontage et de remontage du Produit ne peuvent en aucun cas être à la charge du Vendeur.

6.3. La garantie ne peut être actionnée que pour les Produits qui ont fait l'objet d'un usage normal dans les conditions d'emploi pour lesquelles ils sont prévus, et conformément aux prescriptions des notices d'utilisation et modes d'emploi accompagnant les Produits. La garantie ne s'applique pas en cas de cas fortuits ou de force majeure ainsi que pour les remplacements ou réparations qui résulteraient de l'usure normale des Produits, de détériorations ou d'accidents provenant de la négligence ou de la faute de l'Acheteur ou de tout tiers, de transformation sur les Produits, du défaut d'installation, de surveillance, d'entretien ou de stockage et d'utilisation anormale ou non conforme aux prescriptions du Vendeur.

6.4. La durée de la garantie pour chacun des Produits est indiquée dans le tarif des Produits (« Durée de Garantie»). La garantie court à compter de la date de facture. A défaut de pouvoir établir une date certaine, la durée maximale de garantie ne pourra excéder de plus de six mois la Durée de Garantie, calculée à compter de la date de fabrication du Produit (telle qu'indiquée sur l'étiquette signalétique figurant sur le Produit).

6.5. La réparation et les remplacements effectués dans le cadre de la garantie ne font pas courir une nouvelle durée de garantie et ne prolongent pas la garantie initiale.

6.6. Les pièces détachées indispensables à l'utilisation du Produit seront disponibles pendant 5 ans à compter de la fabrication du Produit, sous réserve d'une durée plus longue prévue aux termes de la Charte SAV.

6.7. Dans l'hypothèse où l'Acheteur souhaite, dans le cadre de la revente des Produits à ses clients, étendre la durée ou le champ d'application des garanties, par rapport à la garantie consentie par le Vendeur aux termes des présentes CGV ou que cette extension de garantie à l'égard de ses clients résulte de dispositions légales applicables dans ses rapports avec ses clients, il le fait sous son entière responsabilité. Dans ce cas, l'Acheteur s'engage (i) à ne pas réclamer de garantie au Vendeur au-delà de ce qui est prévu dans les CGV, (ii) à indemniser le Vendeur et le relever indemne de toutes les indemnités (en ce compris les honoraires d'avocats et frais de justice) auxquelles il pourrait être condamné et tous les dommages qu'il pourrait subir à raison de l'extension de garantie consentie par l'Acheteur à ses clients.

6.8. La garantie prévue aux termes des présentes CGV et celles prévues de manière impérative par la loi sont les seules garanties offertes par le Vendeur à l'Acheteur.

6.9. Le service après-vente est assuré par le Vendeur, conformément aux termes de la Charte SAV.

7. RESPONSABILITÉ

7.1. La responsabilité du Vendeur est strictement limitée aux obligations stipulées dans les CGV. Le Vendeur n'est tenu de réparer que les dommages matériels directs qui résulteraient de fautes qui lui sont imputables. De ce fait le Vendeur n'est pas tenu de réparer les conséquences dommageables ou dommages subis par l'Acheteur ou tout tiers qui résulteraient d'un manquement de l'Acheteur ou d'un tiers ou du non-respect d'obligations contractuelles ou légales tenant notamment à un manque de soin, d'entretien de conservation ou stockage, de maintenance des Produits ou à une mauvaise installation / utilisation des Produits ou des installations dans lesquelles ces Produits sont montés ou résultant d'acte de dégradations volontaires ou de vandalisme. En tout état de cause, la responsabilité du Vendeur ne saurait excéder le montant de la Commande de l'Acheteur étant à l'origine du fait générateur.

7.2. La responsabilité du Vendeur est également exclue pour les dommages causés aux biens meubles ou immeubles que l'Acheteur n'utilise pas principalement pour son usage personnel ou sa consommation privée, conformément à l'article 1245-14 du Code civil.

7.3. Toute action contre le Vendeur est prescrite à l'expiration d'un délai d'un an à compter du fait générateur de l'action en responsabilité.

7.4. En aucune circonstance, le Vendeur ne sera tenu responsable envers l'Acheteur ou un tiers des dommages immatériels ou indirects tels que, notamment, le manque à gagner, les pertes d'exploitation, de profit ou d'opportunité commerciale, l'augmentation des frais généraux ou la baisse des économies prévues même si ceux-ci étaient prévisibles.

7.5. Le Vendeur décline toute autre responsabilité expresse ou implicite, notamment sans que cette liste soit exhaustive, concernant la commercialisation, l'adaptation à un usage particulier, ou les résultats tirés de l'utilisation des Produits.

8. FORCE MAJEURE / IMPRÉVISION

8.1. Aucune partie ne pourra encourir la moindre responsabilité si elle est empêchée ou retardée dans l'exécution de ses obligations en raison d'un cas de force majeure, dans les conditions prévues au présent article.

8.2. Est considéré comme un cas de force majeure tout évènement échappant au contrôle du débiteur de l'obligation inexécutée, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la confirmation de commande dont les effets ne peuvent être évités par les mesures appropriées, et qui empêche l'exécution de son obligation par la partie qui en est affectée.

8.3. De convention expresse, il est convenu que constituent notamment un cas de force majeure au sens du présent article, sans qu'il soit nécessaire de démontrer leur imprévisibilité, les cas suivants : conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, évolutions législatives et réglementaires, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique, accidents d'outillage, rebut de pièces importantes en-cours de fabrication, défaillance ou carence d'un fournisseur ou sous-traitant, indisponibilité de matière première ou d'énergie, interruption ou retard

dans les transports ou toute autre cause amenant un chômage total ou partiel pour le Vendeur ou ses fournisseurs, pandémie ou épidémie, le confinement des populations, le fait du prince, les actes de terrorismes ou émeutes, l'introduction de règles législatives ou administratives interdisant la fabrication et/ou la commercialisation des Produits.

8.4. L'inexécution d'une obligation de payer une somme d'argent ne peut être excusée par un cas de force majeure.

8.5. Le fait qu'une Partie soit affectée par un cas de Force Majeure ne libère par l'autre Partie de l'exécution de ses propres obligations.

8.6. L'article 1195 alinéa 2 du Code civil n'est pas applicable aux contrats conclus entre le Vendeur et l'Acheteur et régis par les présentes CGV.

9. TAXES ET AUTRES CONTRIBUTIONS

9.1. Nos prix sont indiqués hors taxes, hors frais de livraison et hors éco-participation. Toute commande fera l'objet d'une facturation intégrant la T.V.A. au taux en vigueur le jour de la livraison.

9.2. Conformément aux articles L 541-2 et L.541-10 du Code de l'Environnement, en tant que fabricant d'appareils électriques et électroniques, le Vendeur a adhéré à un éco-organisme pour faire face à ses obligations concernant la collecte, l'élimination et le traitement des appareils électriques considérés comme des déchets ménagers. Une éco-contribution figure à ce titre sur les factures. Cette éco-contribution doit être répercutée à l'identique par tout Acheteur à ses propres clients. Elle ne peut subir aucune remise, ni réfaction.

9.3. En ce qui concerne les déchets électriques considérés comme professionnels, sauf s'il en était convenu autrement entre les parties, la collecte, l'élimination et le traitement de ces déchets sont à la charge de l'Acheteur. Sous peine de sanctions pénales, les obligations susvisées doivent être transmises par les acheteurs professionnels successifs jusqu'à l'utilisateur final du Produit.

10. DIVISIBILITÉ, RENONCIATION, CESSION ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

10.1. La nullité, l'inopposabilité ou, plus généralement, l'absence d'effet de l'une quelconque des stipulations des présentes CGV, n'affectera pas les autres stipulations qui demeureront parfaitement valables et contraignantes.

10.2. Dans la mesure du possible, les parties conviennent de remplacer toute stipulation privée d'effet par une stipulation valide ayant le même effet et reflétant leur volonté initiale. Faute d'y parvenir, la stipulation privée d'effet sera considérée comme n'ayant jamais existé.

10.3. La renonciation par l'une ou l'autre des parties à se prévaloir ponctuellement de l'une ou l'autre des présentes stipulations ne saurait être interprétée comme valant renonciation définitive de cette partie à s'en prévaloir.

10.4. Le Vendeur peut librement céder etout ou partie de la/des commande(s) conclue(s) avec l'Acheteur. Lorsque la cession est réalisée au profit d'une société tierce au groupe intuis, le Vendeur en informe l'Acheteur dans un délai raisonnable. La cession de la/des commande(s) libère le Vendeur.

10.5. En cas de changement de contrôle de l'Acheteur, au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce, l'Acheteur en informe le Vendeur par écrit, sans délai. Lorsque le changement de contrôle s'opère au profit d'une société exerçant une activité concurrente des activités du groupe intuis, le traitement des commandes en cours est conditionné par l'accord écrit préalable du Vendeur.

11. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11.1. L'Acheteur s'interdit de procéder à toute transformation des Produits.

11.2. L'Acheteur reconnaît expressément que les droits de propriété intellectuelle dont le Vendeur est titulaire sur les Produits et sur les logiciels qu'il utilise, tels que de manière non exhaustive, les marques, le nom commercial, les dénominations Produits, les logos ou tout autre signe distinctif, les brevets, le savoir-faire ou secret de fabrique sont et restent la propriété exclusive du Vendeur. Sauf stipulation expresse contraire du présent article, l'Acheteur ne détient aucun droit de propriété intellectuelle relatif aux Produits et aux logiciels. L'Acheteur s'interdit donc de (i) contester directement ou indirectement la validité ou la propriété de ces droits de propriété Intellectuelle, (ii) fabriquer ou faire fabriquer les Produits.

11.3. Le Vendeur accorde à l'Acheteur le droit d'utiliser les marques, le nom commercial et logos, propriété du Vendeur nécessaires à la revente des Produits, dans les conditions consenties par le Vendeur. L'utilisation ainsi prévue ne peut en aucun cas être considérée comme une concession de licence de marque à une autre fin.

11.4. Le Vendeur ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie à l'Acheteur sur la validité des marques et logos concédés ou sur le fait qu'ils ne portent pas atteinte (ou ne sont pas susceptibles de porter atteinte) aux droits intellectuels de tiers. Il s'engage toutefois à fournir ses meilleurs efforts, dans la mesure de ce qui est juridiquement possible, afin de tenter d'assurer une certaine protection des droits intellectuels concédés.

11.5. L'Acheteur n'altèrera d'aucune manière les références écrites et visuelles aux marques et logos du Vendeur reprises sur les Produits et accessoires et/ou sur tout support promotionnel.

11.6. Vendeur, assumant les risques de sa propre exploitation et quant au fait que les marques / nom commercial / logos sont la propriété exclusive du Vendeur.
L'Acheteur n'est pas autorisé à utiliser les marques / logos / nom commercial du Vendeur à titre de dénomination sociale ou de composante d'une dénomination sociale, ni à effectuer à son nom, ou au nom de qui que ce soit, de dépôt ou d'enregistrement quelconque incluant la marque ou s'y rapportant, y compris tout dépôt de marque ou tout enregistrement de nom de domaine.
L'Acheteur s'engage à ce qu'aucune confusion ne puisse se créer, dans l'esprit de quiconque, et notamment de la clientèle, quant à sa qualité de commerçant indépendant du

12. CONFIDENTIALITÉ

12.1. Les informations de toute nature, notamment techniques, commerciales et financières, portées à la connaissance d'une Partie par l'autre Partie, quel que soit le support, seront soumises à la plus stricte confidentialité. Chaque Partie s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par toute personne, y compris son personnel, ses conseils, ses sous-traitants potentiels et ses fournisseurs, auxquelles les informations confidentielles ne peuvent être divulguées que pour permettre la bonne exécution de la Vente.

12.2. L'obligation de confidentialité restera en vigueur pendant 10 ans à compter de la livraison du Produit objet de la vente.

13. LOI APPLICABLE - JURIDICTION - CONTESTATIONS

13.1. Les CGV et plus généralement la vente des Produits sont soumises à la loi française.

13.2. Toute contestation, litige ou différend de quelque nature qu'il soit survenant entre les Parties, et se rapportant notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution des CGV et aux ventes de Produits qu'elles régissent ainsi qu'aux rapports entre l'Acheteur et le Vendeur au titre des présentes CGV seront soumis à la médiation comme mode de règlement amiable préalable à la saisine du Tribunal de Commerce de Nanterre. Cette médiation sera régie par le règlement de médiation du CMAP auquel les Parties déclarent adhérer (CMAP -http://www.mediationetarbitrage.com).

13.3. A défaut d'accord amiable entre les parties en application de la procédure de médiation, pour tout différend ou litige, il est fait attribution de compétence exclusive aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

PROJETS



Photos d'art :
Lucas Laurent

Conception-réalisation :
agence white

intuis
SIGNATURE

intuis.fr

Siège social
28 Rue de Verdun, 92150 Suresnes

Service client
+ 33 (0)9 78 45 10 26
service-client@intuis.fr

Muller Intuitiv S.A.S (intuis) au capital de 6.408.656 € • RCS : 334 981 958 NANTERRE • Code NAF : 2851Z - Informations sous réserve d'erreurs typographiques -
En raison de l'évolution de la technique, La société intuis se réserve le droit de modifier son matériel sans préavis. Illustrations et photos non contractuelles. - Edition - 07/2023 - Catalogue 2023 / 2024 - 427AA0206